



Haute-Normandie Nature Environnement

71bis avenue Gustave Flaubert
76000 Rouen

Rouen, le 23 Octobre 2007

***Contribution au débat public
sur la refonte de la Station d'épuration Seine-Aval
(Maître d'ouvrage SIAAP : Syndicat Interdépartemental
Pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne)
réunion du 23 octobre 2007 à Rouen***

Haute Normandie Nature Environnement, qui compte aujourd'hui 65 associations PNE, est depuis l'année 2000 fédération régionale des associations de protection de la Nature et de l'Environnement affiliée à France Nature Environnement.

Nous n'interviendrons pas sur la totalité des thèmes à évoquer, nous contentant de ce qui nous concerne plus précisément (qualité de l'eau de Seine et boues à épandre) ainsi que des points sur lesquels nous pouvons apporter un plus (Bruit & odeurs).

Si ceux qui prônent sans cesse, et sans analyse pertinente au-delà de leur intérêt immédiat, la concentration des moyens, en ne retenant que ce qui justifie cette démarche, pouvaient prendre le temps de se pencher sur l'histoire rappelée dans le dossier ! Cela conduit d'une bonne idée : l'assainissement de Paris, aux errements : d'une part épandage de métaux lourds bio accumulables et bioamplifiables dans des terrains servant à produire le maraîchage nourrissant la capitale, d'autre part au monstre alimenté par des collecteurs occupant le fond de tout ce qui ressemble à une rivière...sans souci de la morphologie des ces dernières et encore moins de leur faune et flore.

Il faut savoir sortir d'un cul de sac en faisant des pas en arrière, c'est ce qui est ici enclenché, et cela nous semble tout à fait aller dans la bonne direction, car nous retrouvons deux soucis qui sont les nôtres en matière de déchets ou de traitement d'eaux usées.

Il convient d'utiliser au mieux l'existant tout en faisant évoluer les choses pour se placer dans des perspectives qualifiées aujourd'hui de durables.

Nous sommes opposés à l'incinération des bonnes boues qui méritent de former un amendement des terres agricoles ; nous soulignons combien brûler de l'eau et de la matière organique est stupide à tous points de vue (effet de serre, bilan énergétique...).
La "solution" retenue en Seine Maritime a été de brûler à 75% les boues de STEP alors que le SIAAP vient épandre les siennes sur le département. Cela nous semble l'illustration d'un paradoxe qui devrait faire réfléchir les "décideurs"..

Ce voyage des boues pour épandage reste un non sens surtout si ce dernier s'effectue par la route. La voie d'eau ouvrirait via des centres de groupement - dégroupement (à faire autoriser comme centre de transit de déchets) des perspectives à priori plus durables. Cela contraint aussi à une qualité de boues qui soit irréprochable car chacun sait qu'on ne peut tolérer de dérive dans ce domaine d'interférence « santé – environnement ».

L'idée nous semble bonne de méthaniser une partie des boues en sachant que cette démarche mériterait de se conjuguer avec celle de la valorisation des « putrescibles » actuellement dispersés dans les O.M. . N'oublions pas que le substrat alors obtenu ayant transformé toute sa matière organique en gaz n'aura plus aucune valeur agronomique. Il reste les seuls sels minéraux et il devra être considéré comme un élément neutre de ce point de vue.

A la lecture de ce dossier, il nous a semblé que l'on n'insistait pas assez dans le périmètre du SIAAP sur une conséquence pourtant importante de l'imperméabilisation de trop de surfaces (béton, macadam, toitures...) c'est la rapidité avec lesquelles les eaux arrivent aujourd'hui dans les points bas. Il conviendrait de reconquérir de la capacité d'infiltration aussi dans ce but. Or on constate que les élus ne résistent guère à la demande d'asphaltage du moindre morceau de chaussée, quand un trottoir sur deux suffirait à assurer les fonctions de déplacement de ceux qui roulent : poussettes, rollers, cadies. Les malheureuses bandes enherbées de 5 à 10 m en berge de rivières ne peuvent suppléer...

Un tel dossier qui se penche sur l'élimination du phosphore (d'un coût important) ne devrait manquer de rappeler que plus que le traitement des conséquences, un effort sur l'éradication des causes porte et porterait des effets moins onéreux et plus convaincants : pourquoi maintenir tant de phosphates dans les lessives ? C'est une super taxe – phosphore qu'il conviendrait d'intégrer dans les attendus du SDAGE en révision.

En matière d'objectifs à respecter, il en est un qui nous semble oublié :

En plus des objectifs DCE, nous avons ceux correspondant à la convention OSPAR. Elle nous fait obligation de ne rejeter que 17mg /l de nitrates en sortie de Seine. Ces eaux remontent ensuite sur Belgique, Pays Bas, Allemagne. Nous nous situons actuellement plutôt aux alentours de 25 sans prendre la bonne direction....

Or dans un court délai l'obligation de résultat va passer de 17mg /l à 12mg /l, résultat que nous serons bien en mal d'atteindre si chaque émetteur se pose la question de qui financera

cet effort supplémentaire ainsi que le fait le SIAAP page 78 en s'intéressant à la qualité baignade...

Voici plusieurs années que nous mettons en garde sans succès sur ce chapitre. Nous risquons condamnation et astreintes journalières quand les mesures à prendre demanderont des mois et des mois ! Qui donc paiera ?

Deux chapitres ont par ailleurs retenu plus spécialement notre attention

** l'un parce qu'en matière de jurys olfactifs notre Haute Normandie n'en est plus depuis plus de 10 ans à s'interroger sur le simple fait de savoir si ça sent bon ou mauvais, mais analyse les nuisances olfactives, en mesure l'intensité non à partir d'impression, d'évocation mais d'un langage commun : « le champs des odeurs »*

** l'autre parce qu'il y a 20 ans un projet d'implantation de circuit de FI nous a contraint à développer une expertise en matière de bruit qui alors faisait défaut dans nos milieux associatifs*

Odeurs : Amélioration de l'environnement olfactif (voir fiche 2B du thème air du Conseil d'Orientation du SPPPI de Basse Seine de 2 octobre 2007 placée en annexe)

Il n'y a pas de continuité mais profonde rupture entre les opérations « jury de nez » page 67 et suivantes et nos jury olfactifs qui comportent une formation commune de 72 h à un référentiel qui devient notre langage commun et mériterait de dépasser les « spécialistes » que sont devenus les NEZ. Comment faire pour diffuser ce langage commun (à établir car nous utilisons « le champs des odeurs » 45 référents principaux regroupés autour de 5 pôles et permettant de situer toute odeur par proximité ou éloignement de ces 45 éléments de base ? et il n'est pas question d'en voler la paternité au constructeur J.N. Jaubert IAPsentic)

Nous percevons bien que nous serions incapables de décrire le tableau d'un peintre sans connaître le vocabulaire des couleurs.... Comment tenter l'exercice sans complexe dans le domaine de l'olfaction et s'étonner de son résultat déficient. Des opérations du type que pour notre part nous avons connu au début des années 90 sous le nom « Cyranos » perdurent ailleurs en France, sans apporter de résultats probants, faute de franchir ce pas décisif d'un référentiel langage commun. C'est l'exercice qui reste proposé...

Nos jury haut-normands parlent le même langage et peuvent s'aider ou se confronter, qu'ils soient ceux des riverains ou ceux des entreprises également performants, et avec lesquels nous pouvons avoir des rapports de plein pied. Bonne et mauvaise impressions sont remplacées par analyse des référents et niveau de perception.

Il serait bon sur ce point que le SIAAP se rapproche d'Air Normand (ou de la Commission air du SPPPI) pour donner à sa volonté du zéro nuisance les meilleures chances d'aboutir.

Nous invitons les associations PNE et tout spécialement celles de FNE à nous contacter afin de ne pas se lancer dans une opération qui s'avèrerait à terme décevante si elle se contente de ce qui est actuellement prévu.

Par ailleurs : le SIAAP devrait se pencher sur les biofiltres pour s'assurer du zéro nuisance.
Nous conseillons un contact avec la division environnement de la Mairie de Grand-Couronne. Cette STEP aujourd'hui passée sous la compétence de la CAR a été créée au début des années 90 en mettant en place un biofiltre aux performances satisfaisantes.

Bruit : Si le SIAAP veut obtenir le zéro nuisance affiché avec les meilleures chances d'aboutir : Au lieu de considérer les seules deux tranches horaires (7 h - 22 h) et (22 h - 7 h), il conviendrait pour un équipement qui va durer de se pencher sur l'indicateur, nommé LDEN, (Day-Evening-Night) non encore imposé dans notre communauté européenne, mais déjà utilisé, qui retient une troisième période intermédiaire (18 h - 22 h), qui correspond à la soirée, pendant laquelle beaucoup de gens sont rentrés chez eux, ont envie d'un peu de calme, mettent les enfants au lit. Ce sont des contraintes intermédiaires se rapprochant de la période nocturne. En matière de bruit de fond, tant que les transports (voies et véhicules) disposeront d'une réglementation dérogatoire au regard de toute autre activité industrielle, ce dernier restera élevé. Mais si les bruits des transports se trouvent (un jour que nous espérons proche au regard de la santé publique et du nécessaire traitement des points noirs) contraints par une réglementation reprenant les textes généraux de 1995, les performances en matière d'émergence seront nettement plus contraignantes. Il est plus aisé de contenir le bruit que de le traiter ensuite alors que rien n'était prévu.. Pendant le chantier, s'il existe des travaux de nuit, attention aux signaux sonores de recul des engins à l'émergence très nuisante..

Quelques questions posées par le SIAAP ont de plus retenu notre attention:

Quel devrait être le futur périmètre de l'usine dans l'hypothèse d'une réduction de l'emprise autour de l'actuel traitement des eaux ?

Les terrains ainsi libérés pourraient permettre un nouvel essor de la plaine d'Achères.

Quels types d'activités, quelle place donnée aux espaces naturels ?

Les berges de Seine font partie du patrimoine et de l'histoire partagée des habitants de la plaine.

Des accès à la Seine depuis la forêt de Saint-Germain sont-ils nécessaires ?

La création d'une emprise unique, limitée et close pour l'ensemble de l'usine, ouvre des perspectives nouvelles pour l'amélioration de la circulation dans ce secteur. Deux possibilités semblent se dégager - une route nouvelle qui longerait le site le long de la forêt de Saint-Germain et permettrait de relier l'hippodrome de Maisons-Laffitte à l'étang du Cora. Cette hypothèse permettrait de réaliser un chemin,

- la requalification de la route dite centrale, plus large, sécurisée et intégrant une piste cyclable, réservée aux piétons et aux cyclistes quasiment sur l'ensemble de la longueur du site actuel, soit près de 5 km.

L'idée de reconquérir ce qui serait abandonné par l'usine d'Achères et peut être assimilé à une friche industrielle est bonne mais doit naturellement se conformer aux dispositions réglementaires concernant « les sols pollués ». Ici le passage d'un usage « industriel » à un usage plus sensible (présence du public) demande des précautions supplémentaires bien connues des DRIRE.

Que deviennent les surfaces polluées anciennement utilisées pour l'épandage des boues chargées en ETM et autres éléments toxiques dont des bio amplifiables, bioaccumulables ?

Les traitements éventuels doivent être conduits sans attendre pendant que nous sommes encore un pays riche disposant d'un pouvoir d'achat permettant d'envisager ce type de dépenses réparatrices.

Le risque industriel lié à la présence de biogaz, même maîtrisé, est-il acceptable ?

Le choix de la digestion des boues dans l'optique de produire du biogaz, énergie verte, impose un stockage et probablement un classement Seveso du site.

Biogaz veut dire méthane pour l'essentiel et le biogaz ne déroge pas à la nécessité de contenir les zones de danger inhérentes au site dans les limites de ce dernier.

La question qui suit est à la fois aberrante et inquiétante :

Quelles seraient les mesures à mettre en oeuvre, afin de rassurer la population riveraine ?

La zone de transition tout autour de la zone opérationnelle, qui intégrera l'ensemble des processus liés à l'eau et aux boues, est indispensable pour la sécurisation du site et son éventuel développement en fonction de la parution de nouvelles exigences réglementaires. Cette zone paysagère doit-elle être ouverte au public et, si oui, dans quelles conditions de fonctionnalité et de sécurité ?

La réponse devrait nécessairement être : les zones de danger inhérentes au site ne peuvent se trouver dans la zone ouverte au public.

Il convient d'informer le Public et non de le rassurer, c' est le niveau premier de la transparence qui semble être souhaitée par ailleurs.

Claude BARBAY

Coordinateur du pôle environnement
Administrateur de HNNE
Représentant les associations PNE au CODERST 76, au SPPPI,
dans divers CLIC & CLIS, au Comité de Bassin de l'AESN

35 rue de Velten 76530 Les Essarts
claude.barbay@free.fr

H.N.N.E. Fédération régionale des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement

Membre de France Nature Environnement 

71 bis avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN - 02.32.08.41.32 - hnne@wanadoo.fr

Amélioration de l'environnement olfactif

Etat des lieux

Depuis 1991, l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air Air Normand a constitué des groupes de bénévoles pour mesurer la gêne olfactive. Cette expérience a débuté avec les « Cyranos » regroupant 370 habitants de l'estuaire de la Seine pour mesurer leur gêne et mettant en évidence 26 entreprises sources d'odeurs.

Cette expérience s'est poursuivie par la mesure effective de La gêne odorante via un référentiel de reconnaissance des odeurs en nature et intensité selon la méthode du champ des odeurs de la société IAP Sentic. Six groupes de nez ont été créés en Haute Normandie les « Nez au Vent » sur la zone de Port Jérôme, * les « Nouveaux Cyranos » sur le Havre, les « Nez » de Grand Couronne, les « Couronnez » sur Petit Couronne, les « Risle aux Nez » sur Pont Audemer, les « Damps » sur le secteur d'Alizay.

Grâce aux connaissances acquises par ce réseau de nez, les sources d'odeurs identifiées ont été hiérarchisées selon leur potentiel odorant. Les entreprises se sont engagées collectivement à proposer des moyens de réduction des odeurs.

Par ailleurs, Air Normand assure un suivi régulier des problématiques olfactives, au moyens de tournées d'un agent spécialisé sur le sujet et en suivant les plaintes qui lui sont adressées.

Les actions en cours

Les « Nez de Grand-Couronne » : pionniers de ce type d'opération (1997-1998), les habitants ont pu mesurer une nette amélioration grâce à la mise en place d'un biofiltre par l'industriel Saipol : division par 7 du " sulfurool ", traceur caractéristique de L'activité de Saipol (trituration de colza et de tournesol)). Cependant, suite au projet d'augmentation de production de l'usine et aux nouveaux moyens d'abattement des odeurs en résultant, les Nez sont sollicités pour en surveiller l'impact à travers différentes campagnes en 2007 et 2008.

Les « Damps-» : -3 campagnes de mesures ont déjà eu lieu. Un dialogue étroit s'est instauré entre l'industriel (papeterie M-Real) qui a formé une équipe de nez internes et les nez habitants. La papeterie invite les nez à rester vigilants et à signaler rapidement toute odeur pour favoriser les recherches sur le process.

Les « Couronnez » : une première campagne de mesures a été réalisée, les industriels du secteur ont été invités à intégrer les résultats pour mettre en place des actions plus approfondies. Une campagne d'évaluation a eu lieu lors du dernier trimestre 2006, elle a été prolongée jusque fin mars 2007 pour bénéficier de conditions météorologiques plus favorables aux observations. La dernière veille des « Couronnez » est en cours d'exploitation.

Les « Nez au Vent » : les industriels les plus concernés ont mis en place un plan d'actions. Afin d'en évaluer l'impact, les nez ont été sollicités fin 2005 et d'avril à juillet 2006. Une baisse de 20 % en lien avec les actions menées par certains industriels a pu être mise en évidence.

Les « Nouveaux Cyranos » : les résultats d'un an de campagne des nez (juin 2003 à juin 2004) ont été présentés aux industriels en mars 2005. Ceux-ci ont été invités à s'approprier ces résultats et à étudier les mesures pouvant être prises. Afin d'évaluer l'évolution, une seconde veille olfactive a débuté le 1er janvier 2007 pour une durée d'un an.

Les « Risle aux Nez » : les habitants bénévoles ont été formés début 2005 en même temps que la réalisation des profils olfactifs des sites partenaires. Leurs relevés ont été réalisés de fin février à mi-juillet 2005. Une veille plus légère (olfactions complémentaires uniquement) s'est poursuivie en 2006, année durant laquelle les « Risle aux Nez » ont senti peu de chose du fait de la cessation d'activité de la cartonnerie et de la tannerie, désignées comme les plus forts contributeurs. Cette opération a de ce fait été suspendue en 2007.